

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026, à 18 HEURES

Le mercredi quinze avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VIGNEAU, Maire.

Présents : VIGNEAU Jean-Noël, LAVEDRINE-GOGUILLOT Sylviane, ESTAQUE Eric, GARCIA Léo, CEP Julie, BARNET Emmanuel, CAUJOLLE Nathalie, ANGELINA Gilbert, SORINE Edith, DUPUY Patricia, LAGARDE Vincent, MONTARIOL-EYCHENNE Carole, MAILLAUD Stéphane, BONNEAU Gaëlle, MARROT-REINARD Patricia, SOGNO-VIGNES Marie, MESHOUL-BOUIZOU Asma, MEGHAR Benoît, CABAL Etienne, CRESPO Martine, DEPEYROT Marie-Pierre, FRIAUD Rodrigue, MERIOT Catherine, MIROUSE Christophe.

Absents excusés ayant donné procuration : ROLAIN PUIGCERVER Evelyne (procuration à CEP Julie), CARRE Didier (donne procuration à BONNEAU Gaëlle), GALEY-LABAUTHE Catherine (donne procuration à Etienne CABAL), JIYED Hassan (donne procuration à LAVEDRINE-GOGUILLOT Sylviane).

Absent excusé : HEYMANS Eric

Secrétaire de séance : BONNEAU Gaëlle

Date de convocation : 9 avril 2026

ORDRE DU JOUR

- Débat sur le rapport d'orientations budgétaires (note de synthèse n°1)

Administration générale

- Création et composition des commissions municipales (note de synthèse n°2)
- Création et composition de la commission d'appels d'offres (note de synthèse n°3)
- Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale (note de synthèse n°4)
- Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale (note de synthèse n°5)

Questions diverses

N°2026-04-01 – Débat sur le rapport d'orientations budgétaires

Monsieur Léo GARCIA présente au conseil un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit donner lieu à un débat au conseil municipal. C'est pourquoi, après une présentation détaillée des orientations budgétaires pour l'année 2026, telles qu'elles figurent sur le document annexé à la présente, Monsieur le Maire donne la parole aux membres du conseil qui souhaitent s'exprimer.

Concernant le fonctionnement :

Madame Crespo : Moi je voulais seulement vous rappeler que j'ai demandé des documents le 13 avril et je ne les toujours pas reçus, ce qui me permettrait d'aller plus loin dans la compréhension du rapport.

Monsieur le Maire : Je réponds à cette intervention en précisant que la transmission des documents ne nous pose aucun problème d'autant plus que la plupart sont déjà accessibles sur le site de la

mairie.

Le seul document non transmis est le Compte Financier Unique puisqu'il sera étudié et voté avant la fin Juin. Tous les autres documents, soit vous les avez en ligne directement ; si vous allez sur le site de la ville, vous trouverez les comptes administratifs, les budgets primitifs avec toutes les annexes, les décisions modificatives sont aussi accessibles lorsqu'on va regarder les comptes-rendus de séances. S'il s'avérait qu'il manquait des documents, on vous les transmettra sans problème.

Madame Crepo : D'autre part les dépenses prévues en 2026, vous avez fait une enveloppe de 1 834 262 euros et je regrette qu'on n'ait pas le détail. Est-ce que nous l'aurons plus tard ? Parce que à 2 euros près vous avez su chiffrer, vous avez donc des chiffres assez précis à nous communiquer

Monsieur le Maire : Veuillez m'excuser mais je n'ai pas compris le chiffre dont vous parlez.

Madame Crespo : C'est page 30 du document.

Monsieur le Maire : On n'est pas arrivé à cette page, vous êtes déjà sur la partie investissement ; là on parle du fonctionnement et on s'est arrêté à la page 21.

Madame Crespo : J'avais une petite question sur le fonctionnement, c'est de savoir quels sont le type de personnels qui sont en CDI ou contractuels ?

Monsieur le Maire : Vous le trouvez dans l'explication du 012 qui est le chapitre consacré au personnel page 16 ; vous avez le nombre d'agents fonctionnaires 85 agents pour 83 équivalents temps plein ; en contractuel, vous avez aussi la précision : au 31 décembre, 30 agents contractuels.

Madame Crespo : Oui mais c'est par rapport au type de prestations que vous demandez aux contractuels.

Monsieur le Maire : En effet, votre question c'est : en quoi correspondent les postes confiés aux contractuels ? Nous serons amenés à le préciser notamment à l'occasion du vote du budget.

Madame Crespo : Ok, merci

Monsieur le Maire : Sur le fonctionnement, y a-t-il d'autres questions ?

Madame Meriot : C'était par rapport à l'autofinancement net qui ressort à 59 865€ ; est-ce que cela ne représente pas une difficulté un montant aussi bas par rapport aux autres années surtout ? Quand on voit l'évolution vers le bas notamment pour faire face à la dette, pour faire face aux investissements.

Monsieur le Maire : Alors précisément, nous ne parlons pas d'autofinancement mais d'épargne nette ; c'est un indicateur qui compare chaque année le résultat entre les recettes de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, ce qu'on appelle l'épargne brute et le capital à rembourser sur l'année. Donc ce ratio vous permet de savoir si vous êtes en situation de rembourser le capital sur l'année, auquel cas l'épargne nette est positive ou si vous n'êtes pas en situation de rembourser, et dans ce cas, l'épargne nette est négative. Donc il est évident que c'est un indicateur d'alerte et si vous êtes proche de zéro ou en négatif, il y a des décisions à prendre.

Alors qu'est ce qui fait qu'on voit cet indicateur évoluer régulièrement à la baisse ? Il y a plusieurs facteurs : comme je l'ai dit, on part de l'épargne brute, on compare les recettes réelles de fonctionnement aux dépenses réelles de fonctionnement, c'est présenté dans un graphique, depuis que nous avons travaillé sur la dernière mandature, nous avons un écart de plus 1,4 million en 2021 et ensuite les recettes ont relativement stagné alors que les dépenses ont augmenté plus rapidement, c'est dû notamment à la période inflationniste avec plus de 7 % d'augmentation des prix sur une année ; chaque fois que vous faites des achats, l'inflation s'impose à vous ; il y a eu également la crise énergétique. Donc effectivement cet écart qui se réduit doit être regardé et la maîtrise n'est pas simple, il nous faut faire fonctionner la mairie et cela passe par des achats même si on fait en sorte d'acheter au meilleur prix et on subit l'inflation. C'est la première explication.

La deuxième explication, puisqu'on compare à l'emprunt, tout dépend du niveau des investissements ;

on pourrait prendre par exemple ce soir la décision de ramener l'épargne nette à 400 ou 500 k€, c'est facile, en arrêtant les investissements et en n'empruntant pas, l'épargne nette va remonter de façon spectaculaire.

C'est donc un indicateur qui nous amène à faire attention ; on a voulu mener un niveau d'investissement élevé pendant la précédente mandature, puisqu'on a investi 2 millions d'euros par an. Compte tenu de cette situation où on voit se réduire l'écart entre les dépenses et les recettes réelles, on a décidé de réduire la voilure avec un objectif de 1,5 million d'euros investi par an ; ce qui nous permettra de continuer à investir, tout en ayant des ratios qui restent positifs.

Monsieur Mirouse : Je souhaiterais avoir une clarification concernant les dépenses de personnels. Comme indiqué sur les pages 18 et 19, elles constituent un poste important de dépenses, voire le premier avec plus de 4,3 millions d'euros et il est annoncé plusieurs recrutements pour 2026 et quand on lit à la page 22 la conclusion malgré les augmentations du smic et des cotisations, on nous annonce une baisse d'environ 1 % sur ce chapitre. Est-ce que vous pouvez nous donner des explications ?

Monsieur le Maire : C'est la double approche entre les inscriptions budgétaires et le réalisé. Donc là, on diminue en pourcentage l'inscription budgétaire de 2025 parce qu'elle était au-dessus des besoins. Aujourd'hui, on l'estime à tel montant en espérant pouvoir assumer les augmentations qui s'imposent à nous plus des recrutements supplémentaires sachant qu'il y a une variable avec les recrutements de contractuels saisonniers ; on essaye de composer avec tout ça et surtout maîtriser ce chapitre.

Monsieur Friaud : Sur la partie recettes, j'ai une question : notre commune a un grand nombre de biens vacants, est-ce que vous avez étudié la possibilité de mise en place d'une taxe d'habitation sur les logements vacants pour disposer d'une recette supplémentaire ?

Monsieur le Maire : La réponse est non, nous ne l'avons pas étudié, puisque comme vous le dites, c'est une taxe supplémentaire ; jusqu'à présent, on a fait en sorte de construire des budgets sans toucher, en tout cas le moins possible, les contribuables.

Monsieur Friaud : D'accord, j'ai une autre question par rapport aux dépenses de fonctionnement : dans le précédent rapport d'orientation budgétaire 2025, il y avait un tableau assez évocateur des dépenses en gaz et en électricité qui étaient passées, ces informations peut être pour le public ici présent qui n'a pas accès directement à ces documents, de 297 k€ en 2020 année covid à 350 k€ en 2021 et ensuite 518 k€ en 2024. Ces dépenses n'apparaissent pas dans le présent document pour cette année en apportant le chiffre pour 2025. Est-ce que vous pouvez nous éclairer là-dessus ?

Monsieur le Maire : Sans jeu de mots, on va vous éclairer mais le public a accès à ces documents dont vous parlez puisqu'ils sont sur le site de la mairie ; tous les documents budgétaires sont accessibles.

Monsieur Barnet : J'ai les chiffres de 2024 et 2025 en réalisé. Electricité et gaz, on est passé en 2024 de 518 k€ à 413 k€ en 2025, on a diminué quasiment de 100 k€. Je n'ai pas le détail, l'électricité a baissé environ de 5 % par an durant tout le mandat, le gaz, c'est à peu près équivalent mais on n'a pas encore la répartition entre les deux, puisqu'en 2025 l'exercice n'est pas clôturé.

Monsieur le Maire : On apportera ces précisions, c'est toujours intéressant ; ce qu'on peut vous dire, c'est qu'on a fait d'énormes travaux d'investissements dans les bâtiments publics pour mieux isoler, permettant de faire des économies ; il y a eu un gros travail également concernant les sources d'énergie, chaudières et autres, travail également de suivi des consommations aidant en cela par un logiciel fourni par Enedis qui nous permet de suivre précisément les consommations bâtiment par bâtiment ; c'est un sujet où on essaye d'être proactif.

Monsieur Barnet : Pour compléter, on a aussi changé de fournisseurs en électricité et en gaz au 1er janvier de cette année ; on a un suivi en kWatt sur les années précédentes et c'est vrai que tout va changer à partir du 1er janvier.

Madame Crespo : En fait, je viens d'aller sur le site de la mairie. Effectivement, il y a ce que vous

dites, le CA 2024 le ROB 2025 et le BP 2025, mais je vous ai demandé en plus les états portant sur la situation patrimoniale et financière de la commune, les états retraçant les différents engagements de la collectivité, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles destinées à permettre au citoyen d'en saisir les enjeux, l'ensemble des documents annexés aux budgets et aux comptes administratifs. Voilà !

Monsieur le Maire : Sauf erreur de ma part, tout ce que vous venez de citer, ce sont les annexes des BP et CA, donc ils y sont ; simplement je le vérifierai, ce sont les notes explicatives des budgets qui ne sont pas associées aux budgets, on vous les fera transmettre et Léo Garcia qui a la responsabilité de la publication rajoutera sur le site ces notes.

Madame Crespo : Ok entendu, merci.

Monsieur le Maire : D'autres questions sur le fonctionnement ?

Monsieur Friaud : Oui c'est une remarque : on souscrit à la remarque de l'autre groupe minoritaire sur la capacité d'autofinancement et il semble qu'il y a un chiffre qui est différent dans le ROB 2023 par rapport à celui qui nous a été fourni : la capacité d'autofinancement nette de 2022 était de 674 k€ et sur le ROB 2026 elle est de 651 k€.

Monsieur le Maire : Oui cela avait été évoqué à l'époque : on avait retraité avec le Trésor la façon de calculer car si on regarde le rapport de la CRC on s'apercevra on n'a pas la même façon d'approcher ce calcul ; on a fait le choix de se mettre en accord avec le Trésor Public, ce qui est le cas depuis 2 ou 3 ans. D'autres questions sur le fonctionnement ?

Bien donc on passe à l'investissement :

Madame Meriot : Je connaissais les prêts à taux fixes, les prêts à taux variables mais les prêts toxiques de quoi s'agit-il ?

Monsieur Garcia : Les prêts toxiques remontent aux années 2000, il y avait certaines banques qui prêtaient aux collectivités avec des taux variables liés à des montages financiers, taux qui avaient explosés en fonction des cotations boursières et qui avaient mis en difficulté pas mal de collectivités. La commune de Saint-Girons n'a pas été concernée.

Monsieur Mirouse : Juste une observation au niveau des investissements, vous avez effectivement parlé des subventions mais le chiffre est là avec moins 33 % ce qui n'est pas rien et cela pose toujours la question de la capacité réelle à maintenir ce niveau d'investissement ambitieux dans les années à venir. C'est ce que je dirai pour conclure nos interventions du groupe, certes la commune semble aujourd'hui fonctionner de manière équilibrée mais il y a quelques indicateurs qui montrent une fragilisation progressive de nos marges de manœuvre ; quand on parle de la capacité d'autofinancement et des subventions qui baissent de 33 %, nous souhaitons dire ce soir qu'il nous semble essentiel d'être particulièrement vigilants sur l'évolution des dépenses afin de préserver cette capacité d'actions pour les années à venir, étant en tout début de mandat, il faut avoir un point de vigilance, vous l'avez évoqué mais j'aurais aimé qu'il soit plus marqué sur ce débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire : On a fait plus que l'évoquer puisqu'on a dit qu'on allait passer de 2 millions d'investissements par an à 1,5 million, ce qui est un signe fort de gestion maîtrisée. Après vous le savez, concernant les subventions, il faut avoir une approche avec un peu de distance : il y a des subventions qui rentrent l'année n, d'autres qui rentrent l'année n+1, les subventions européennes rentrant encore plus tard, il faut le lisser sur plusieurs années. Je rappelle que sur la dernière mandature on a recueilli 4,5 millions de subventions., ce qui n'est pas rien surtout lorsque vous entendez des collectivités comme le Département ou la Région et même l'Etat dire que ça devient de plus en plus compliqué de financer les projets communaux, une collectivité ayant même annoncé qu'elle ne viendrait que sur un seul projet par an et par collectivité alors qu'à l'époque elle venait sur chaque projet.

Monsieur Mirouse : Alors je ne veux pas être le pessimiste de service, mais quelle sera la stratégie si tous les financements prévus n'arrivent pas ?

Monsieur le Maire : La stratégie sera simple, ce sera de réduire la voilure : les investissements envisagés ne pourront pas tous se faire et donc il faudra faire un lissage.

Madame Crespo : Je redemande ce que j'ai demandé trop tôt, à savoir les principales dépenses d'investissement, ça serait bien de pouvoir les chiffrer puisque vous avez été capable de chiffrer à l'euro près 1 834 262 €, ce serait bien d'avoir une meilleure visibilité. Il y a aussi le plan pluriannuel d'investissement 2027/2032 comportant deux lignes et ça me semble difficile de pouvoir voter quelque chose d'aussi flou.

Monsieur le Maire : Alors plusieurs choses : d'abord votre demande concernant le chiffrage de tous ces projets, vous l'aurez demain puisqu'on va vous envoyer le projet de budget ; sur le débat d'orientation budgétaire, on ne le vote pas, on vote simplement le fait qu'il s'est tenu. Sur le plan pluriannuel d'investissement, imaginez que ce soir nous vous fournissions, après 15 jours d'installation, un tableau sur les 6 prochaines années en vous disant : c'est cela pendant 6 ans. Vous seriez là pour nous dire à quoi on sert, on n'a précisément pas voulu aller vers ce comportement, au contraire, on est en train d'installer les commissions et dans le cadre notamment de la commission des finances, le groupe majoritaire fera des propositions. On entendra aussi les propositions des autres groupes et on verra comment on peut faire la synthèse pour sortir un plan pluriannuel d'investissement qui aura été partagé ; tout ça pour vous dire que c'est un rapport d'orientation budgétaire atypique du fait que vous venons de nous installer, même si on aurait pu présenter un PPI en reprenant notre programme de campagne.

Madame Crespo : Y a-t-il un délai légal pour fournir un PPI ?

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de délai légal, la question est abordée lors du débat d'orientation budgétaire ; le seul délai légal est de fournir les documents budgétaires 12 jours avant leur adoption.

Monsieur Friaud : J'ai des remarques et des questions sur certaines lignes budgétaires : au début de l'évolution des dépenses réelles d'investissements, on voit que l'évolution entre 2024 et 2025 est à la hausse fortement de plus de 48 % en fin de mandat et j'aimerais savoir comment vous l'expliquez.

Monsieur Garcia : J'avais précisé tout à l'heure que certains investissements, que nous inscrivons par exemple au budget 2024, ne se réalisent pas la même année, ils sont réalisés et payés l'année qui suit : exemple le City stade, on prévoit de le financer une année n et on va payer l'année n+1 car pour certaines opérations on attend les autorisations administratives, on attend les subventions, les entreprises ne sont pas toujours disponibles, donc tout cela amène du décalage, l'année 2025 étant une illustration de ces décalages.

Monsieur le Maire : Pour apporter une précision supplémentaire, certains pourraient penser que l'année 2025 est une année exceptionnelle et que ce n'est peut-être pas par hasard, or quand on regarde les années précédentes on s'aperçoit que 2025 est loin d'être une année atypique : exemple en 2023, nous avons fait 2 579 000 € d'investissements. Après, comme l'a expliqué Léo Garcia, cela dépend du volume de projets que l'on mène : en 2022 2,2 millions en 2023 2,5 millions il y a des années où il y a des projets lourds financièrement parlant, ce qui explique la fluctuation et en fin de mandat nous avons eu des projets importants comme l'équipement sportif aux abords de l'ancienne piscine, la rue de la République.

Monsieur Garcia : Pour apporter une précision, les projets lourds ils sont travaillés bien avant l'année de réalisation, les investissements ne tombent pas du ciel, ils sont préparés depuis plusieurs années.

Monsieur Friaud : J'ai une question page 28, on voit que concernant les dépenses d'investissements 2025, il y a diverses études pour un montant totalisant plus de 93 000 € ; est ce que vous pouvez me donner le contenu surtout de la dernière étude concernant l'ancienne brasserie, la cause de cette étude et pourquoi ça arrive en fin de mandat ? Cela paraît surprenant.

Monsieur le Maire : C'est une question qu'a posé Madame Crespo en commission des finances, donc peut-être que vous ne vous êtes pas concertés. Mais on fournira, conformément à ce qui a été dit en commission des finances, avec les documents budgétaires le détail des études et vous verrez que ça correspond à plusieurs projets.

Est-ce surprenant en fin de mandat ? La réponse est non, par exemple on peut citer la sécurisation des entrées de ville en cours d'études, on n'a pas pu le faire lors du précédent mandat, on espère le faire lors du second mandat.

Aujourd'hui, très peu de projets peuvent être réalisés sans études préalables, les financeurs étant très attentifs au fait que ces projets aient été bien construits, bien analysés techniquement avant d'engager des financements.

Donc souvent c'est l'étape 1, on recrute un bureau d'études, 2 on valide les propositions ensemble, 3 on lance un appel d'offres, 4 on recrute les entreprises pour les travaux ; bien sur avant on a demandé aux financeurs de nous donner une réponse par rapport à la demande de subventions.

Monsieur Friaud : Alors page suivante, concernant les restes à réaliser, on voit brasserie de St-Girons pour 3 600 €, l'intitulé me paraît peu précis, de quoi est-ce qu'on parle ?

Monsieur le Maire : Il y a des études en cours sur l'ancienne brasserie Amiel.

Monsieur Friaud : Echafaudage S.T.E. 4 200 €

Monsieur le Maire : C'est une question qui a été posée par Madame Crespo en commission des finances ; c'est l'intérêt d'avoir des représentants dans les commissions. Ce n'est pas comme le pensait Madame Crespo l'échafaudage concernant le château des vicomtes, mais c'est l'échafaudage qui nous a permis la restauration de la stèle Aristide berges à l'ancienne piscine.

Monsieur Friaud : Justement la question, puisqu'il est en face de nous depuis le 18 janvier, cet échafaudage du château des vicomtes : pour l'instant les travaux ne semblent pas avoir commencé, est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi cet échafaudage est mobilisé depuis 87 jours.

Monsieur le Maire : J'apprécie dans votre phrase «les travaux ne semblent pas avoir commencé » car vous allez voir qu'ils ont commencé. Alors rappeler sur ce château des vicomtes qu'il y a 2 objectifs, le premier est de rendre accessible les étages par la pose d'un ascenseur, le chantier est très avancé, l'ascenseur sera installé avant l'été ; le deuxième en extérieur, où il a fallu installer provisoirement une rampe d'accès puisqu'on a condamné la rampe habituelle pour les P.M.R. et ensuite installer l'échafaudage pour durant la période dont vous parlez faire des sondages, c'est à dire que les entreprises qui sont chargées de la restauration des façades, des huisseries, des encadrements en pierre sont venues faire des sondages pour affiner le travail ; les entreprises arrivent dans les prochains jours.

Monsieur Friaud : Merci pour votre réponse ; j'ai une question sur la ligne 2158 vidéoprotection pour 14 k€, est-ce que c'est à ajouter aux 50 k€ annuels votés ?

Monsieur Garcia : Il s'agit de restes à réaliser donc des dépenses que nous n'avons pas payé en 2025 qui sont reportées en 2026 et qui s'ajoutent aux dépenses prévues au budget 2026 ; on cumule les R.A.R. 2025 et les prévisions 2026.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions, on va clore ce sujet et donc on nous demande d'acter simplement que nous avons tenu le débat d'orientations budgétaires.

Le vote donne les résultats suivants :

Votants :	28
Prennent acte:	28
Ne prennent pas acte :	0
Abstention	0

N°2026-04-02 – Création et composition des commissions municipales

Il est exposé que Monsieur le Maire est Président de droit des commissions municipales. Il sera procédé à l'élection d'un Vice-Président et de membres dont le nombre varie suivant les commissions avec un maximum de 10 avec 1 représentant par groupe minoritaire

La commission des finances a été déjà installée ; ce soir on va installer les autres commissions urbanisme-rénovation urbaine, travaux-voirie, cadre de vie, culture-patrimoine, action sociale et cohésion sociale, sport, développement durable, éducation-citoyenneté, économie-commerce-marché.

On a demandé aux différents groupes de faire remonter les candidatures.

Monsieur Friaud : J'ai une question par rapport au précédent mandat, l'intitulé mobilité a disparu, il était dans la commission développement durable, cadre de vie ; je voudrais savoir où il se rattache aujourd'hui.

Monsieur le Maire : La mobilité est rattachée au développement durable.

Monsieur Friaud : Il y a aussi la commission communication qui a disparu, est-ce définitif ?

Monsieur Garcia : Elle avait été mise en place lors du précédent mandat et s'était réunie que pour évoquer la rénovation du site internet ; mise à part la mise en place d'opérations de grande communication, la commission communication n'a pas de pertinence. S'il y a nécessité durant le mandat, on la créera.

Monsieur Friaud : Il y avait la mention vie associative avec le sport, est-ce qu'elle se rattache à une autre commission ?

Monsieur le Maire : Vie associative va être répartie en fonction des commissions : sport et associations sportives, culture et associations culturelles, social et associations dans le domaine du social.

Monsieur Friaud : Il y avait une commission vie démocratique et citoyenne, démocratique disparaît avec un rattachement citoyenneté à l'éducation.

Monsieur le Maire : Absolument, éducation-citoyenneté

Monsieur Friaud : Une demande, peut-on être 2 de notre groupe dans plusieurs commissions ?

Monsieur le Maire : La règle, c'est un représentant par groupe.

Monsieur Friaud : C'est une règle minimale.

Monsieur le Maire : C'est la règle.

Monsieur Friaud : On peut lire l'article L 2121-22 du CGCT qui dit que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Dans une commission de 10 élus, notre groupe, ayant obtenu 23 % des suffrages, pourrait prétendre à 2 personnes et comme on l'a vu, on n'est pas toujours disponible notamment en journée donc est-ce qu'on pourrait, concernant la commission développement durable, apporter différentes compétences ? Madame Crespo était dans le collectif « Couserans en transition » avec une réflexion de long terme, moi je suis impliqué dans les « Cyclos vallées du Couserans » et du coup, apprenant que les mobilités sont rattachées au développement durable, je pense que ça fait vraiment sens et peut-être qu'on peut dire aussi que nous avons demandé une suppléante sur la commission des finances, a priori nous l'avons obtenu, j'ai appris ce matin que cette suppléance avait été supprimée et n'apparaît pas dans la liste des délibérations, ce que je trouve être une manœuvre difficile à comprendre.

Monsieur le Maire : On va vous l'expliquer ce que vous appelez manœuvre ; d'abord je voudrais rappeler que normalement on devrait voter à bulletin secret : nous allons présenter une liste, vous allez présenter une liste, l'autre groupe également ; vous dites qu'en fonction de vos résultats électoraux vous allez avoir accès à 2 postes ; ce n'est pas comme cela que ça marche, on est 29 élus donc on va comparer le nombre de voix obtenues et vous allez voir que certainement vous aurez un élu. Ce que l'on vous a proposé pour assouplir le conseil municipal et pour éviter de multiplier les votes, c'est de faire remonter dans la semaine les noms, ce que vous avez fait, et on vous en remercie. Vous vous êtes positionnés en donnant un nom dans certaines commissions ; donc on a enregistré vos propositions, donc on est prêts à valider les propositions des différents groupes mais si vous considérez qu'il faut aller plus loin, je n'ai pas d'autre solution que de vous dire on va passer au vote à bulletin secret.

Monsieur Friaud : Du coup, je rappellerai vos propos lors du premier conseil municipal et je fais part du souhait d'être représenté parce qu'on ne sait pas quand ces commissions vont se réunir. Ce n'est pas écrit dans le règlement intérieur, ça peut être avec un délai de convocation court, pour être sûr que tous les groupes soient représentés d'avoir deux personnes, donc à la commission développement durable, vous pouvez rajouter mon nom de façon à avoir deux titulaires.

Monsieur le Maire : Si vous faites une proposition de deux titulaires, on va passer au vote à bulletin secret.

Monsieur Friaud : Je veux juste rappeler pour expliquer que vous nous avez dit lors du premier conseil municipal : « cette élection municipale avec une prime majoritaire laisse peu de places dans le conseil municipal aux autres listes ; cette situation nous oblige, nous groupe majoritaire ; je forme le vœu que nos différences soient une richesse démocratique, une diversité à conjuguer harmonieusement dans le respect mutuel ».

Monsieur le Maire : Je reforme le vœu ce soir.

Monsieur Friaud : Du coup, je demande, pour que la représentation soit effective de tous les groupes, si on peut avoir une deuxième personne.

Monsieur le Maire : Je vous ai déjà répondu ; donc on va reprendre commission par commission et vous nous direz si vous confirmez vos propositions faites dans la semaine ou si vous les remettez en cause. Concernant la commission urbanisme, le groupe de Mr Mirouse confirme sa proposition. Votre groupe, Monsieur Friaud, présente 2 candidats donc on va passer au vote à bulletin

secret. D'abord je vais enregistrer les candidatures, pour l'instant on a une candidature Monsieur Friaud et vous rajoutez Madame Crespo.

Monsieur Friaud : Vous l'avez limité pour la commission des finances mais dans la délibération rien ne dit que c'est limité.

Monsieur le Maire : Je vous le reprécise ce soir.

Monsieur Friaud : Lors du précédent mandat, c'était limité à 12 ; qu'est-ce qui a changé depuis ?

Monsieur le Maire : Certaines.

Monsieur Friaud : Si le but, on peut être plus clair, c'est de ne pas nous permettre d'être à toutes les commissions, on va plus rapidement.

Monsieur le Maire : Non, le but pour nous c'est que vous soyez dans toutes les commissions.

Monsieur Friaud : Comme je vous dis, parfois nous ne sommes pas disponibles, et à ce moment-là, c'est dommage, on manque une commission, on n'a pas les informations donc on ne peut pas travailler ensemble.

Monsieur le Maire : Je l'ai déjà dit lors de la première réunion, ce n'est pas le jeu qu'on souhaite jouer le groupe majoritaire. Il y a eu une première commission des finances, visiblement vous n'avez pas eu le temps d'échanger avec Madame Crespo, ça s'est très bien passé. Alors suite à ces échanges, vous restez sur la proposition initiale ou pas ? On reste sur la proposition initiale.

Monsieur Friaud : Inaudible.

Monsieur le Maire : Je réponds à Monsieur Friaud, le suppléant ce n'est pas légal, je l'ai fait retirer de la délibération ; je vous ai dit l'autre jour qu'il y avait possibilité lorsqu'il y a quelqu'un d'absent de voir comment le groupe peut être représenté.

Madame Crespo : En fait aux commissions éventuellement, par contre ce qu'on peut faire, c'est vous préparer quand on a vu le contenu des commissions si on a besoin de vous poser une question précise, on peut le faire. Par contre ça c'est un point un petit peu différent, je voudrais savoir à quelle adresse mail on communique parce que l'autre jour j'ai envoyé des documents à l'administration et on m'a dit ce n'est pas là qu'il faut les envoyer, il faut les envoyer à contact.

Monsieur le Maire : Tout ce qui est fonctionnement des élus, il faut s'adresser à l'administration générale.

Monsieur Friaud : Ce n'est pas illégal d'avoir un suppléant ; il y a plein de communes qui le font.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas prévu. Bien, j'ai écouté votre chef de groupe qui a dit : « nous restons sur la proposition initiale ».

Madame Crespo : De façon anticipée, de manière à ce qu'on ait une bonne communication, nous pouvons demander tous les documents qui nous sont nécessaires pour bien travailler en commission avec vous, mais à priori j'ai une assez bonne santé et je devrais être présente tout le temps, je l'espère en tout cas. Pour moi, on simplifie.

Monsieur le Maire : Dont acte, je vais vous demander l'autorisation de voter à main levée.

Il sera procédé à un vote à main levée, les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité au vote à main levée.

Monsieur le Maire donne la liste, l'intitulé et la composition de chaque commission municipale.

Le conseil est invité à voter sur la liste, l'intitulé et la composition des différentes commissions municipales, étant rappelé que la création et composition de la Commission des Finances a fait l'objet d'un vote par délibération n° 2026-03-06 prise en séance du Conseil municipal du 28 mars 2026.

A l'issue des différents votes, les commissions municipales sont constituées comme suit :

Urbanisme – Rénovation urbaine	Vice-Présidente: Mme Gaëlle BONNEAU, Conseillère déléguée Elus par 28 voix 0 contre 0 abstention	Membres : M. Gilbert ANGELINA Mme Julie CEP Mme Catherine GALEY-LABAUTHE M. Eric HEYMANS M. Hassan JIYED Mme Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT Mme Patricia MARROT-REINARD M. Rodrigue FRIAUD Mme Catherine MERIOT
Travaux – Voirie	Vice-Président : M. Gilbert ANGELINA, Adjoint Elus par 28 voix 0 contre 0 abstention	Membres : M. Emmanuel BARNET Mme Gaëlle BONNEAU M. Didier CARRE M. Eric HEYMANS M. Hassan JIYED M. Vincent LAGARDE Mme Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT Mme Martine CRESPO Mme Catherine MERIOT
Cadre de vie	Vice-Présidente : Mme Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Adjointe Elus par 28 voix 0 contre 0 abstention	Membres : M. Gilbert ANGELINA M. Emmanuel BARNET Mme Gaëlle BONNEAU Mme Julie CEP M. Etienne CABAL M. Benoit MEGHAR Mme Marie SOGNO-VIGNES Mme Edith SORINE M. Rodrigue FRIAUD
Culture - Patrimoine	Vice-Présidente : Mme Nathalie CAUJOLLE, Adjointe	Membres : Mme Julie CEP Mme Patricia DUPUY Mme Cathy GALEY-LABAUTHE M. Stéphane MAILLAUD

	Elus par 28 voix 0 contre 0 abstention	M. Benoit MEGHAR Mme Carole MONTARIOL-EYCHENNE Mme Evelyne ROLAIN-PUIGCERVER Mme Marie-Pierre DEPEYROT Mme Catherine MERIOT
Action sociale et cohésion sociale	Vice-Présidente : Mme Evelyne ROLAIN-PUIGCERVER, Adjointe Elus par 28 voix 0 contre 0 abstention	Membres : Mme Asma BOUIZOU-MESHOUL Mme Julie CEP Mme Patricia DUPUY M. Benoit MEGHAR Mme Edith SORINE Mme Marie-Pierre DEPEYROT
Sport	Vice-Présidente: Mme Patricia MARROT-REINARD, Conseillère déléguée Elus par 28 voix 0 contre 0 abstention	Membres : M. Etienne CABAL Mme Nathalie CAUJOLLE Mme Julie CEP M. Eric ESTAQUE M. Vincent LAGARDE M. Benoit MEGHAR Mme Marie SOGNO-VIGNES M. Rodrigue FRIAUD M. Christophe MIROUSE
Développement durable	Vice-Président : M. Emmanuel BARNET, Adjoint Elus par 27 voix 1 contre 0 abstention	Membres : M. Gilbert ANGELINA Mme Gaëlle BONNEAU Mme Nathalie CAUJOLLE Mme Julie CEP M. Hassan JIYED Mme Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT M. Benoit MEGHAR Mme Evelyne ROLAIN-PUIGCERVER Mme Martine CRESPO
Education – Citoyenneté	Vice-Présidente : Mme Julie CEP, Adjointe Elus par 28 voix 0 contre 0 abstention	Membres : M. Emmanuel BARNET Mme Asma BOUIZOU-MESHOUL Mme Nathalie CAUJOLLE M. Léo GARCIA Mme Patricia MARROT-REINARD Mme Carole MONTARIOL-EYCHENNE Mme Evelyne ROLAIN-PUIGCERVER Mme Marie SOGNO-VIGNES Mme Marie-Pierre DEPEYROT
Economie - Commerce - Marché	Vice-Président : M. Eric	Membres : Mme Gaëlle BONNEAU

	ESTAQUE, Adjoint Elus par 28 voix 0 contre 0 abstention	M. Didier CARRE Mme Nathalie CAUJOLLE Mme Patricia DUPUY Mme Catherine GALEY-LABAUTHE Mme Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT M. Stéphane MAILLAUD Mme Carole MONTARIOL-EYCHENNE Mme Martine CRESPO
--	---	---

N°2026-04-03 – Création et composition de la Commission d'Appels d'Offres

Monsieur le Maire expose que :

Les dispositions de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Les dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoient que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur Eric ESTAQUE et Monsieur Christophe MIROUSE sont désignés assesseurs.

Le groupe majoritaire propose :

1. Madame Patricia MARROT-REINARD
2. Monsieur Emmanuel BARNET
3. Monsieur Vincent LAGARDE
4. Monsieur Hassan JIYED
5. Monsieur Gilbert ANGELINA
6. Madame Julie CEP
7. Monsieur Stéphane MAILLAUD
8. Madame Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT

Le groupe « Saint-Girons en commun » propose :

1. Madame Martine CRESPO
2. Monsieur Rodrigue FRIAUD

Le groupe « Un regard nouveau pour Saint-Girons » propose :

1. Christophe MIROUSE

Puis il est procédé au vote. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 28
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2
- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 26

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de membres obtenus
Liste présentée par le groupe majoritaire	21	4
Liste présentée par le groupe « Saint-Girons en commun »	3	1
Liste présentée par le groupe « Un regard nouveau pour Saint-Girons »	2	0

Siégeront donc à la commission d'appel d'offres :

Titulaires :

Madame Patricia MARROT-REINARD
Monsieur Emmanuel BARNET
Monsieur Vincent LAGARDE
Monsieur Hassan JIYED
Madame Martine CRESPO

Suppléants :

Monsieur Gilbert ANGELINA
Madame Julie CEP
Monsieur Stéphane MAILLAUD
Madame Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT
Monsieur Rodrigue FRIAUD

N°2026-04-04 – Détermination du nombre de membres du conseil d'administration au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire expose que chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). L'ensemble des formalités de renouvellement des administrateurs doit s'inscrire dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal, conformément à l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est précisé que le conseil d'administration doit respecter dans sa composition une obligation de parité, à savoir un nombre égal d'administrateurs issus de la société civile et d'administrateurs issus du conseil municipal. La fixation du nombre d'administrateurs relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Président de droit, Monsieur le Maire informe que le conseil d'administration comprend au minimum 4 membres élus et 4 membres nommés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un conseil d'administration de 7 (sept) membres élus et 7 (sept) membres nommés, et invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition.

Monsieur le Maire : Je rappelle que la composition du CCAS est paritaire ; il y aura donc 7 représentants d'associations œuvrant dans le social.

Monsieur Friaud : Une question, justement sur les associations qui pouvaient candidater jusqu'à hier avec trois personnes minimum sauf raison dûment justifiée, pouvez-vous nous préciser combien de candidatures vous avez reçu et connaître la liste des associations qui ont candidaté ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas eu le temps de faire la synthèse depuis hier.

Monsieur Friaud : Pourquoi ne pas proposer 8 membres et ainsi augmenter le nombre d'associations représentées ?

Monsieur le Maire : Nous avons déjà des difficultés à en trouver 7, qui seront représentées chacune par une personne.

Monsieur Friaud : La huitième personne nommée pourrait être issue d'une des associations ayant candidaté.

Monsieur le Maire : Le principe, c'est un représentant par association.

Monsieur Friaud : On l'a vu dans le dernier conseil communautaire, le conseil a été associé à la désignation de membres sur un syndicat, est-ce que vous pourriez associer le conseil ou la commission action sociale à la nomination des membres issus du monde associatif pour le conseil d'administration du CCAS ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris concernant le conseil communautaire.

Monsieur Friaud : Nous avons été amenés à nous prononcer sur les désignations du Président de la Communauté de communes à un syndicat en fin de conseil communautaire ; le conseil communautaire a été amené à proposer des noms ; peut-on faire de la même façon dans ce conseil municipal, en nous donnant l'ensemble des candidatures déposées au C.A du CCAS et on se prononce pour que la représentation soit libre et transparente ?

Monsieur le Maire : Décidément, vous avez pour volonté de déroger aux règles générales ; je vous ai dit que c'était un arrêté du Maire mais je crois que je ne vais pas avoir le choix. La commission pilotée par Madame Rolain-Puigcerver aura tout loisir de discuter de cela.

Monsieur Friaud : Notre groupe propose donc 8 personnes en amendement de cette délibération.

Monsieur le Maire : On est bien d'accord, on revient sur le nombre de conseillers municipaux, vous faites une proposition de 8. Donc, on va commencer à mettre aux voix ce que nous proposons et si on est en minorité on passera à autre chose, c'est la règle démocratique.

Monsieur Friaud : Non, on vote d'abord l'amendement.

Monsieur le Maire : Bien, alors on propose d'arrêter le conseil d'administration du CCAS à 7 membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête à un total de 14 (quatorze) le nombre de membres au conseil d'administration, soit 7 (sept) pour les membres élus du conseil municipal et 7 (sept) pour les membres nommés.

Le vote donne les résultats suivants :

Votants :	28
Votes pour :	25
Votes contre :	3
Abstentions :	0

N°2026-04-05 – Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération n°2026-04-04 prévoit un conseil d'administration composé de 14 (quatorze) administrateurs. L'assemblée doit donc désigner 7 (sept) membres en son sein.

Il est précisé que la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Monsieur Eric ESTAQUE et Monsieur Christophe MIROUSE sont désignés assesseurs.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par les différents groupes :

La liste présentée par le groupe majoritaire est la suivante :

- Madame Evelyne ROLAIN-PUIGCERVER
- Madame Julie CEP
- Madame Edith SORINE
- Madame Asma BOUIZOU-MESHOUL
- Monsieur Benoit MEGHAR
- Madame Patricia DUPUY

Le groupe « Saint-Girons en commun » présente :

- Madame Marie-Pierre DEPEYROT
- Madame Martine CRESPO

Le groupe « Un regard nouveau pour Saint-Girons » ne propose pas de candidat.

Puis il est procédé au vote.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 28
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1
- nombre de suffrages exprimés : 27

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de représentants obtenus
Liste présentée par le groupe majoritaire	24	6
Liste présentée par le groupe «Saint-Girons en commun»	3	1

Siégeront donc au conseil d'administration du CCAS :

- 1. Madame Evelyne ROLAIN-PUIGCERVER**
- 2. Madame Julie CEP**
- 3. Madame Edith SORINE**
- 4. Madame Asma BOUIZOU-MESHOUL**
- 5. Monsieur Benoît MEGHAR**
- 6. Madame Patricia DUPUY**
- 7. Madame Marie-Pierre DEPEYROT**

Questions diverses

Monsieur le Maire indique que des questions diverses ont été communiquées.

Madame Depeyrot : Je vous avais envoyé une première question concernant la fermeture des classes ; donc ça a été acté ce vendredi ; Saint-Girons perd 2 classes, une à l'élémentaire Henri Maurel et une à la maternelle Guynemer. Donc nous aurions voulu proposer un texte pour que le conseil puisse prendre position contre ces fermetures de classes.

Madame Depeyrot fait lecture d'une proposition de motion, à l'initiative du groupe « Saint-Girons en commun », relative à la fermeture des classes en centre-ville de Saint-Girons.

Vœu relatif à la fermeture de classes en centre ville de Saint Girons (09)

Considérant la décision de fermeture de deux classes au sein du Quartier Prioritaire de la Ville de Saint Girons, à savoir une classe à la maternelle Guynemer et une classe à l'élémentaire Henri Maurel ;

Considérant que l'école maternelle constitue une étape essentielle dans le développement des enfants, notamment pour l'acquisition du langage, la socialisation et les premiers apprentissages ;

Considérant que la réduction du nombre de classes entraînera une augmentation des effectifs par classe, rendant plus difficile l'accompagnement individualisé des enfants, particulièrement pour les plus jeunes ;

Considérant l'importance de maintenir des moyens renforcés dans notre commune où la situation sociale des familles se dégrade comme l'indique le dernier rapport du CCAS, et afin de garantir les conditions qui permettent une réelle égalité ;

Considérant que la fermeture d'une classe dans une école entraîne nécessairement une réorganisation des effectifs, susceptible de dégrader les conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants ;

Le Conseil municipal :

Exprime son opposition à la fermeture de ces classes ;

Demande à l'Éducation nationale de reconsidérer cette décision ;

Réaffirme son attachement au maintien de conditions d'accueil adaptées pour les enfants ;

Apporte son soutien aux familles et à la communauté éducative.

Monsieur le Maire : On va vous apporter quelques éléments et on vous dira quelle est notre position. Alors, concernant d'abord la carte scolaire, quelques éléments qui ont été donnés par Monsieur le Directeur Académique : baisse démographique moins 2 000 élèves entre 2015 et 2025, moins 400 élèves à la rentrée 2026, moins 1000 élèves sur les trois prochaines années, donc ces baisses

d'effectifs peuvent nous inquiéter.

Au niveau de la dotation ministérielle pour l'Ariège, liée à la baisse des effectifs moins 11 postes, tel est le cadre général présenté en commission départementale. Plusieurs décisions ont été prises, notamment la fermeture de classes, alors un premier désaccord : non, Saint-Girons ne ferme pas 2 classes ; une classe est fermée, une de trop, vous me direz, mais une classe concernant l'école Henri Maurel et donc par rapport à votre motion, il y a un point de divergence.

Ensuite, la conséquence, puisque je vous ai donné des éléments à l'échelle départementale, également au niveau de la commune, il y a des baisses des effectifs, la Maire adjointe va vous donner des précisions sur la situation d'Henri Maurel, situation en tension depuis plusieurs années et nous savions que tôt ou tard nous allions connaître des fermetures.

Madame CEP : Pour expliquer cette fermeture, il faut parler des effectifs en baisse cette année. Ça fait déjà 2 ans que les effectifs sont plus bas qu'avant : 87 enfants à la rentrée 2023, 80 enfants à la rentrée 2024, 88 à la rentrée 2025 sauf qu'on a 40 élèves de CM2 qui sortent pour partir au collège et on a que 12 CE qui rentrent, d'où une différence de 18 élèves ; si le nombre de postes restait le même, ça faisait une moyenne de 12 élèves par classe, ce qui est difficilement défendable, on était sur une moyenne de 17 élèves par classe les 2 dernières rentrées, élèves ULIS inclus sinon 15 élèves par classe. Avec la fermeture d'un poste, on va être à une moyenne de 15 élèves par classe à la rentrée, donc on conserve le même nombre d'élèves dans les classes.

Monsieur le Maire : Donc en clair, on a défendu ce poste pendant des années même si on savait qu'on était bien en dessous du ratio départemental (20 élèves par classe en 2025) et suite aux dernières décisions de la commission départementale, on passe à 19,75 élèves par classe. Donc il est très difficile pour une municipalité de défendre un poste lorsque vous avez un ratio atteignant 12 élèves par classe, quand la moyenne départementale est à 19,75. Voilà les éléments objectifs qu'on souhaitait verser au débat.

Madame Depeyrot : Si je peux me permettre de rajouter une petite précision sur l'école Guynemer : en fait, le poste d'Occitan que vous ne considérez pas comme fermeture de classe, mais il faut bien savoir que s'il n'y a pas 10 élèves à la rentrée sur ce poste, ça fermera.

Madame Cep : On a eu une confirmation de l'Education Nationale que le nombre d'élèves n'allait pas influencer l'ouverture ou la non ouverture de cette classe, elle va être ouverte, il y a bien un poste d'occitan à la rentrée sur Guynemer.

Madame Depeyrot : C'est une bonne chose parce que Madame la Directrice m'avait informé du contraire.

Monsieur le Maire : Elle nous avait alerté aussi mais elle a eu une réponse de l'Education nationale très récente.

Madame Depeyrot : C'est vrai que nous, on aurait aimé essayer de maintenir encore le peu d'élèves dans les classes d'Henri Maurel.

Monsieur le Maire : Nous aussi.

Madame Depeyrot : Essayer de faire en sorte, comme c'est quand même des élèves avec des familles allophones pour la plupart, avec des résultats très fragiles au niveau des évaluations nationales, avec de nombreuses AESH dans les classes, donc un dispositif qui est quand même très très fragile, peut être insister, essayer de trouver des solutions avec les syndicats, les familles, les parents délégués pour se battre encore pour maintenir cette classe.

Madame Cep : Je regarde aussi à l'échelle du département et effectivement il y a des postes qui sont déplacés dans d'autres écoles où le nombre d'élèves augmente et je pense qu'il faut être raisonnable par rapport aux postes nécessaires dans d'autres écoles.

Monsieur le Maire : Le vrai sujet qui nous appartient à tous, c'est pas forcément lutter face à une

situation qui à mon avis est indéfendable, c'est de faire en sorte que les effectifs augmentent et il y a un vrai sujet qu'il faudra partager notamment dans le cadre de la commission éducation, connu depuis fort longtemps : on a des élèves qui quittent Saint-Girons pour aller dans les écoles d'autres communes. Il est là le problème et je précise que des élèves quittent Saint-Girons sans dérogation, c'est à dire que le Maire de Saint-Girons ne donne pas l'autorisation de quitter la ville, par contre des maires d'autres communes acceptent ces enfants sans dérogation, sans même avoir des financements, c'est à dire qu'ils font porter le financement de ces élèves saint-gironnais par les contribuables de leur commune. C'est connu depuis fort longtemps, là aussi nous avons enclenché un travail avec l'Inspection académique, il y a eu plusieurs réunions à la Sous-Préfecture, je crois que les messages commencent à passer et c'est souhaitable, ensuite on a obtenu justement des décisions : l'ouverture de la classe Occitan à Saint-Girons va permettre aux familles probablement sincères, qui voulaient inscrire leurs enfants dans une classe bilingue occitan, de trouver la solution à Saint-Girons et de ne pas quitter Saint-Girons, c'est un premier exemple. On a aussi obtenu la création d'un laboratoire de Sciences et Mathématiques qui apporte une plus-value aux écoles de Saint-Girons, il n'y en a pas ailleurs. On travaille également sur d'autres classes bilingues, on a déjà une expérimentation.

Madame Cep : A Henri Maurel, les élèves de CM ont la section langue divisée en deux, ils font anglais et espagnol et c'est en lien avec les enseignants du collège pour faire la transition puisqu'ils ont une classe qui commence dès la sixième avec les deux langues vivantes.

Monsieur le Maire : Donc si on arrive à stopper cette fuite, qui est tout à fait anormale, je peux vous dire qu'on va très vite récupérer au moins une classe si ce n'est 2 ou 3. C'est bien ce combat là qu'on a commencé à mener et qu'il faut continuer à mener avec, je pense pouvoir le dire, le soutien de l'Inspection académique qui trouve plutôt anormale la situation.

Monsieur Friaud : Juste pour avoir une pensée pour Monsieur Christophe PILLON, Maire de la Bastide-de-Sérou, qui nous a quitté ce week-end, on était quelques heures avant sa mort au conseil communautaire à Rimont.

Monsieur le Maire : On lui rendra hommage demain soir.

Monsieur Friaud : J'ai une question relative à la publication d'un travail de recherche sur la précarité à Saint-Girons ; notre commune a eu l'honneur de bénéficier un programme national de recherche appelé POPSU financé par le ministère de la cohésion des territoires portant sur des mécanismes de précarisation, d'accès au droit et l'action sociale sur la commune ; cette étude a été menée par une chercheuse et une réalisatrice et sociologue de l'université Jean Jaures de Toulouse en lien avec deux élues locales. Pour en savoir plus sur ce travail, nous invitons le public à s'informer sur le site internet popsu.archi.fr. C'est un programme dont seulement 51 communes en France ont pu bénéficier, malheureusement la séance de restitution de ce travail de recherche initialement prévu sur une journée entière le 4 novembre 2025 à la salle Max Linder a été annulé et les résultats de recherche n'ont toujours pas été diffusés. Ce travail de recherche suit la même voie que le travail sur la délinquance dans le Couserans mené par le CISPDP financé aussi sur fond public et non publié à ce jour. Or dans une commune où plus d'une personne sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, cette étude POPSU nous semble rare et précieuse pour éclairer et orienter au mieux notre action politique locale. Donc notre groupe, soucieux de la transparence, vous demande : est-ce qu'une séance de restitution publique de ce travail de recherche sur l'action sociale et la précarité à Saint-Girons va-t-elle avoir lieu et est-ce que ses résultats vont-ils être publiés ?

Monsieur le Maire : Si je reprends vos paroles, la réponse est non, puisque vous avez dit qu'elle était annulée, or je vais apporter un rectificatif : elle n'a pas été annulée mais reportée. Il y a eu une réunion organisée notamment avec le représentant de POPSU, bien-sûr, les personnes qui ont travaillé sur ce sujet, il y avait des problèmes de droit, puisqu'on avait encore des interrogations sur le droit à l'image, des personnes ont été enregistrées, filmées, avaient donné une autorisation qui ne permettait pas forcément de diffuser le film à un grand public ; donc c'est bien ce sujet-là qui a été le point d'achoppement et le responsable de POPSU a dit que dans ces conditions, on n'annule pas mais on reporte et donc il y aura effectivement une séance où seront présentés ces travaux et ensuite diffusés

au public.

Monsieur Friaud : Est-ce que vous avez une nouvelle date du coup ?

Monsieur le Maire : En concertation avec le responsable régional POPSU.

Madame Depeyrot : Lors du conseil municipal d'installation, Monsieur le Maire, vous avez proposé une révision du règlement intérieur du conseil municipal ; pour que ce texte fondamental reflète l'ensemble des sensibilités du conseil, serait-il envisageable de constituer un groupe de travail associant tous les groupes et de prévoir un conseil municipal partiellement consacré à ce sujet d'ici un mois, compte tenu des délais légaux qui encadrent l'adoption du R.I. Cette démarche permettrait un échange préparatoire serein et constructif avant le vote du texte.

Monsieur le Maire : Alors, vous posez une question à laquelle j'ai répondu lors du dernier conseil municipal ; c'est moi-même qui ai fait la proposition : je vous ai dit nous votons le règlement intérieur et je prends l'engagement une fois que nous l'aurons mis en œuvre sur un certain nombre de séances de revenir sur ce règlement intérieur et d'y apporter les amendements nécessaires pour qu'il soit mis en application au mois de septembre, donc vous me demandez ce soir d'apporter une réponse apportée lors du dernier conseil municipal.

Madame Depeyrot : Tout à fait, j'ai bien entendu mais c'était par rapport au délai.

Monsieur le Maire : Des délais, il n'y en a pas, on a 6 mois pour voter un règlement intérieur et le règlement a été voté lors du dernier conseil municipal ; il n'y a plus de délai, le règlement intérieur est voté, simplement on a toujours la possibilité de revenir sur le règlement intérieur, soit si je propose, soit à la demande d'un tiers du conseil municipal, mais j'ai pris l'engagement : je vous ai dit faisons le vivre pendant plusieurs séances et ensuite ensemble, faisons une analyse des améliorations à y apporter avant de prendre une décision en conseil municipal pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre.

Madame Depeyrot : On a tout-à-fait entendu, et on vous en remercie, et le délai c'était par rapport à la possibilité de recourir à des remarques pour le groupe.

Monsieur le Maire : On peut voter les modifications à tout moment durant la mandature Le délai dont vous parlez c'est six mois lorsque vous ne votez pas un RI. Soyez rassurés, je réponds favorablement à votre attente.

Monsieur Friaud : Peut-être pour expliquer, en fait il y a deux délais : il y a les six mois à partir du conseil d'installation et il y a aussi un délai de deux mois pour casser n'importe quelle délibération qui est prise par un conseil municipal auprès du Tribunal administratif.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si je m'adresse à un expert.

Monsieur Friaud : Et donc nous pouvons vous croire et considérer que certains points sont en limite de légalité dans le règlement intérieur et notamment sur la communication des groupes minoritaires sur les réseaux sociaux, on avait fait toute une liste de points assez longue, donc soit on vous croit et du coup, on ne cherche pas à recourir, soit votre engagement, on ne le croit pas, et du coup on va contester cet acte ; c'est pour ça qu'on demande un mois, comme ça c'est clair.

Monsieur le Maire : Le choix vous appartient, moi je redis l'engagement que j'avais pris la dernière séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h49.

Le Maire,
Jean-Noël VIGNEAU



La secrétaire de séance,
Gaëlle BONNEAU